

Nancy, le 27 septembre 2017

Objet : Dispositif d'évaluation nationale des élèves de CP

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous vous sollicitons au sujet du dispositif d'évaluation nationale des élèves de CP mis en place en cette rentrée. Il est demandé aux enseignants de mettre en place ces évaluations à partir des livrets fournis par le rectorat et de faire remonter les résultats anonymés à l'IEN de circonscription d'ici à mi-octobre.

Nous ne nous opposons évidemment pas au principe de l'évaluation des élèves. L'évaluation qu'elle soit diagnostique, formative ou sommative est fondamentale dans l'acte d'enseigner. Lorsqu'elle vise le diagnostic des acquis des élèves, cela doit se faire dans un cadre précis, bienveillant et constructif, vis-à-vis des élèves et de leur famille. Ceci est rappelé dans la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013.

Concernant le dispositif de cette rentrée, nous regrettons le manque de concertation et la précipitation dans laquelle ces évaluations ont été mises en place. Le ministère admet d'ailleurs cette précipitation dans le courrier du 8 septembre signé par la DGESCO : « *Les livrets de cette année n'ont d'ailleurs pas été soumis à la phase de test qui leur conférerait un statut scientifique* ». Cependant, les collègues sont quasiment tous à la phase de correction.

Dans le cadre des assouplissements portés au dispositif par le ministère, il est précisé que « *pour cette première année de mise en œuvre, vous avez la possibilité de ne faire passer qu'une partie de ces exercices* ».

En conclusion, compte tenu des assouplissements récents portés au dispositif, nous vous demandons de bien vouloir libérer les enseignants de l'obligation de remonter les résultats des évaluations auprès de l'IEN de circonscription ; et demandons à ce que le bilan des évaluations menées reste à l'interne des écoles, pour être analysé par les équipes. Nous demandons également qu'une note départementale allant dans ce sens soit portée à la connaissance de tous (IEN, directrices/teurs, enseignant.e.s de CP)

Cela constituerait un vrai signe de la confiance à accorder à la professionnalité des enseignants et des équipes.

Permettez-nous de souligner l'urgence de la situation et des clarifications nécessaires, compte tenu du fait que les collègues sont sur le point de terminer la passation des exercices et s'engager dans leur correction.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en l'assurance de nos salutations les plus respectueuses.

M.KELLER, pour l'intersyndicale

Sgen-CFDT

SE-UNSA

Snuipp-FSU

